

DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

Suivant la norme NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN

Cette déclaration a été déposée sur le site www.inies.com et est consultable sur notre site www.blanchon.com

VITRIFICATEUR PARQUET ENVIRONNEMENT BLANCHON

Organisme déclarant

BLANCHON 50 8^{ème} Rue 69800 Saint Priest

www.blanchon.com

Contact : Claudine GERLAND 04/78/89/06/06

1 – PRESENTATION DU PRODUIT

- **Nom du produit :** VITRIFICATEUR PARQUET ENVIRONNEMENT BLANCHON
- **Type de produit :** Vitrificateur en phase aqueuse
- **Date de la déclaration environnementale :** Juillet 2017
- **Etat de la vérification :** Vérifiée
- **Produit couvert par la Déclaration Environnementale :** VITRIFICATEUR PARQUET ENVIRONNEMENT BLANCHON

Définition de l'unité fonctionnelle (UF)

« Assurer la fonction de protection et de décoration de 1m² de parquet intérieur pour une durée de vie de référence de 15 ans ». L'unité fonctionnelle inclut l'entretien du produit qui consiste en un entretien éventuel au bout de 7 ans avec le même produit.

L'unité fonctionnelle comprend :

- ♦ Le flux de référence du produit étudié et des produits d'entretien.
- ♦ Les emballages des produits.
- ♦ Les taux de perte lors de la fabrication et lors de la mise en œuvre.
- ♦ L'eau nécessaire à la mise en œuvre (rinçage des outils)

	Pour toute la DVT g/m ²
VITRIFICATEUR PARQUET ENVIRONNEMENT (3 couches + entretien)	409
Emballages de distribution	
Carton	1,55
Palette	27,5
Jerrycan PEHD	12,8
Filtre PEHD	0,40
Bouchon PEHD	0,48
Film plastique	0,62
Produits complémentaires à la mise en œuvre : eau de lavage	10

Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq/UF	4.71E-01	5.24E-02	5.35E-02	2.05E-01	7.82E-01
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	2.13E-08	2.05E-08	4.28E-09	1.78E-09	4.79E-08
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq/UF	2.02E-03	1.83E-04	2.26E-04	5.93E-05	2.49E-03
Eutrophisation	kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	3.62E-04	2.88E-05	4.00E-05	2.44E-04	6.76E-04
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	2.71E-04	2.24E-05	2.65E-03	5.85E-05	3.01E-03
Épuisement des ressources abiotiques - éléments	kg Sb eq/UF	3.74E-07	9.34E-08	4.78E-08	1.70E-08	5.32E-07
Épuisement des ressources abiotiques - fossiles	MJ PCI/UF	8.51E+00	7.25E-01	9.45E-01	1.46E-01	1.03E+01
Pollution de l'eau	m ³ /UF	1.64E-01	2.44E-02	1.93E-02	3.52E-02	2.43E-01
Pollution de l'air	m ³ /UF	3.49E+01	4.71E+00	6.73E+01	1.75E+00	1.09E+02
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	5.81E-01	4.00E-02	6.35E-02	9.01E-03	6.94E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	3.26E-01	6.53E-03	3.41E-02	0.00E+00	3.67E-01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	9.07E-01	4.65E-02	9.76E-02	9.01E-03	1.06E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	7.19E+00	6.66E-01	8.04E-01	1.77E-01	8.84E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	3.84E+00	1.40E-01	4.08E-01	0.00E+00	4.39E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1.10E+01	8.07E-01	1.21E+00	1.77E-01	1.32E+01
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	2.48E-04	4.96E-06	2.59E-05	0.00E+00	2.79E-04
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	1.03E-02	7.16E-04	1.13E-03	1.46E-04	1.23E-02
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	1.78E-02	9.53E-03	2.80E-03	5.26E-04	3.07E-02
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	3.52E-02	5.20E-02	8.92E-03	4.13E-01	5.09E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	2.44E-05	3.43E-06	2.85E-06	1.30E-06	3.20E-05
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	7.90E-03	1.32E-03	9.43E-04	0.00E+00	1.02E-02
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Énergie fournie à l'extérieure (électricité)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Énergie fournie à l'extérieure (vapeur)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Énergie fournie à l'extérieure (gaz)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00